



VILLE DE  
**LA TRINITÉ**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les différents sites de restauration de la commune de La Trinité (06)**

**Pouvoir adjudicateur :**

**Désignation :**

Mairie de La Trinité  
19, rue hôtel de ville  
06340 La Trinité

Téléphone : 04.93.27.64.09

Fax : 04.93.54.90.91

Adresse internet : <http://www.ville-de-la-trinite.fr/>

E-Mail : [jessica.gaudin@villelt.fr](mailto:jessica.gaudin@villelt.fr)

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre :**

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les différents sites de restauration de la commune de La Trinité (06)

Le présent marché a pour objet les prestations de fourniture, de livraison de denrées et de repas en liaison froide, ainsi que des goûters et pique-niques aux enfants et adultes des écoles maternelles et élémentaires, des accueils de loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

**Lieu principal d'exécution :**

Différents lieux se situant sur la commune

Code NUTS : FR823

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 15894210-6

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 500 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 500 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 500 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 500 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

#### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

##### **Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

##### **Capacité technique et professionnelle :**

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique
- Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre

**Procédure :** MAPA ouvert (marché de services spécifiques)

### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
1 - Prix	50 points
2 - Valeur technique	35 points
3 - Valeur environnementale	10 points

### **Les critères seront les suivants :**

#### **1 Prix des prestations : 50 points**

- Prestations principales (repas)  
 PRIX TOTAL TTC EN MASSE PONDERE  
 Note = (meilleure offre / offre du candidat) x 50

#### **2 Valeur technique : 35 points**

Qualité des produits : 15 points

- Politique d'approvisionnement des produits (origine des viandes, légumes, fruits, lait + les labels de qualité) : 5 points
- Respect de la saisonnalité des produits : 5 points
- Spécifications qualitatives des produits : 5 points

Qualité et diversité des menus : 10 points

- Fait maison : 5 points
- Variété des menus proposés : 5 points

Qualité du service : 10 points

- Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, traitement des réclamations, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques, animations) : 5 points
- Encadrement et formation du personnel : 3 points
- Modalités de reporting des indicateurs Egalim : 2 points

#### **3 Valeur environnementale : 15 points**

- Approvisionnement des denrées : valorisation des filières courtes et engagement dans la réduction de l'impact carbone : 5 points
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : 5 points
- Logistique des transports : 5 points

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 20250415

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/04/2025*

*Date limite de réception des offres : 28/05/2025 à 12h00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : Marchés Sécurisés

### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

Modalités de financement des prestations : Financé par le budget de la collectivité.

### **Avis périodique :**

Il s'agit d'un accord-cadre périodique.

1<sup>ère</sup> année : 1er septembre 2025 au 31 aout 2026

2<sup>ème</sup> année : 1er septembre 2026 au 31 aout 2027

3<sup>ème</sup> année : 1er septembre 2027 au 31 aout 2028

4<sup>ème</sup> année : 1er septembre 2028 au 31 aout 2029

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après l'attribution de l'accord-cadre, la personne signataire de l'accord-cadre pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nice

### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### **Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement les documents DC1 et DC2.

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 23/05/2025.